Procès-verbal de la réunion DUP du 7 janvier 2016 à Châtillon-sur-Thouet

♦ Membres de la DUP :

- le Président : Dr J. Gautier, présent,
- la secrétaire, Claire-Odile Beauvallet, présente,
- la Trésorière : Sarah Georget, absente,
- la Trésorière remplaçante : Marie Carof, présente,
- invité : Amaury Derville, présent via communication SKYPE

Sordre du jour :

- 1 Approbation du PV du mois d'octobre et mois de novembre
- 2 Bilan administratif ASALEE 2015 = liste des IDESP ASALEE
- 3 Réélection des membres de la DUP
- 4 Précision de la somme allouée à la DUP pour le compte fonctionnement
- 5 Questions diverses



La séance est ouverte à 13h30

1 - Approbation du PV du mois d'octobre et mois de novembre

Les 2 procès verbaux sont validés à l'unanimité, sans correction apportée.

2 - Bilan administratif ASALEE 2015 = liste des IDESP ASALEE

Au mois de décembre, ASALEE comptait 198 IDE salariées et 102 IDE libérales, soit un total de 300 IDE ASALEE, au 31/12/2015.

Une liste sera fourni aux membres de la DUP courant janvier, une fois la mise à jour faite.

3 - Réélection des membres de la DUP

Suite aux démissions enregistrées en fin d'année 2015, de 2 membres titulaires et 1 membre suppléant élues de la DUP, il avait été envisagé de refaire des élections en début d'année. Après renseignements pris auprès de juristes, le bureau d'ASALEE a reçu 2 avis contradictoires sur la nécessité de devoir procéder à des élections.

La question est donc en attente d'une réponse écrite afin de procéder ou pas à des élections. La réponse sera donnée à la DUP.

4 - Précision de la somme allouée à la DUP pour le compte fonctionnement

Le compte bancaire de la DUP n'a toujours pas pu être ouvert, les procédures sont méconnues de part le statut associatif d'ASALEE ...!

La banque Populaire demandait de préciser la somme qui serait versée, afin de procéder à la création du compte !

Les subventions qui seront versées à la DUP correspondent, selon les textes législatifs à 0.2% de la masse salariale brut.

Le calcul est fait depuis l'existence de la DUP :

- Les élections ont eu lieues fin octobre 2014 : somme due 884,50€
- pour l'année 2015 : la somme à verser s'élève à 6950,33€
- pou l'année 2016, la DUP accepte un versement en 3 fois, avec un réajustement fait, compte tenue de la masse salariale actualisée, au dernier versement qui aura lieu en décembre 2016.

Le premier versement sera fait en janvier, pour la somme de 2500€.

La DUP doit faire un mail de demande d'appel de fonds auprès d'ASALEE, et un rendez-vous est aussitôt planifié par Marie CAROF, trésorière adjointe, avec la banque Populaire pour enfin, finaliser l'ouverture du compte de fonctionnement de la DUP.

A SAVOIR ...

Le budget de fonctionnement doit permettre à la DUP d'exercer les attributions économiques et professionnelles du comité d'entreprise. Il doit donc servir à régler les dépenses liées à l'administration courante de la DUP, dans son rôle de comité d'entreprise, telles que :

- l'affranchissement du courrier, papeterie, documentation,
- les dépenses liées au fonctionnement quotidien du comité :
- téléphone, fax, internet,
- salaires et charges sociales du personnel du comité,
- assistance juridique,
- frais de déplacement pour se rendre aux réunions préparatoires du comité. (les frais de déplacement pour se rendre à des réunions organisées par l'employeur sont à la charge de ce dernier).

5 - Questions diverses

1. Convention collective

Les IDE salariés d'ASALEE, dépendent de la convention collective des cabinets médicaux. La DUP avait déjà souhaitée que la convention soit revue afin de l'adapter à la situation de travail atypique d'ASALEE, mais cela n'est pas simple,

Le Dr GAUTIER, se renseignera auprès du syndicat des médecins sur l'existence d'une convention plus en adéquation à ASALEE, et sur l'éventualité d'une réactualisation de la convention des cabinets médicaux.

2. Questions/Réponses récurrentes à la DUP

Les membre de la DUP signalent que souvent les mêmes questions leurs sont soumises, (allégement du temps de travail pour grossesse, jour enfant malade, décompte des congés...) elles proposent que soit mis en ligne sur le site de PSA, les questions et les réponses apportées. Le projet de créer une base de renseignements généraux est envisager par Marie CAROF et Claire-Odile BEAUVALLET;

3. Séminaire ASALEE

Un bilan est fait sur le séminaire ASALEE du 17 décembre à Paris.

Un bilan qui apparait <u>très positif</u> : les membres de la DUP n'ont eu que des bons retours de part des collègues, tant sur les conditions de rencontre que sur le déroulement de la journée.

Les ateliers thématiques ont été riches en échanges et porteurs d'avancées dans les protocoles existants et à venir.

Amaury DERVILLE souligne que la prorogation du protocole de coopération médecin/infirmier d'ASALEE est portée à **3ans**, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Cela entérine la proposition de déploiement du nombre de poste d'IDESP ASALEE de 100 postes supplémentaires sur les années à venir.

Le Dr GAUTIER et Amaury DERVILLE soulignent que les 3ans étaient inattendus (2ans étaient espérés) ce qui conforte la reconnaissance d'ASALEE auprès du ministère de la Santé, et permet d'envisager de nouveaux projets pour ASALEE.

L'organigramme ASALEE présenté à tous, mais aussi aux représentants de l'IRDES et DSS, permet à chacun(e)s de mieux connaître les collègues référentes à certaines fonctions, L'IRDES souhaite rencontrer les membres de la DUP.

4. Mutuelle Santé KLESIA/GRAS SAVOYE

Une aparté est faite sur le retour des adhésions ou non.

A ce jour tous les réponses ne sont pas revenues ; environ 2/3 de dispenses pour 1/3 d'adhésion à la mutuelle obligatoire proposée par ASALEE.

La séance est clôturée à 14h45.

La date de la prochaine réunion sera précisée ultérieurement, un jeudi à Chatillon, en mars probablement.

signature du Président Dr Jean GAUTIER signature de la secrétaire Claire-Odile Beauvallet

J sawalle